TOURNOI DE DÉTECTION DÉPARTEMENTAL

ARTICLE 1 – Objectif:

L'objectif de la détection est de de découvrir la compétition et de jeunes talents en Tennis de Table.

ARTICLE 2 - Processus de détection :

Le processus de détection est défini par la DTN (direction technique nationale de la FFTT).

ARTICLE 3 - Catégorie d'âges :

Conditions de participation :

Les 3 années d'âge sont, dans l'année civile, les enfants de :

Filles		
née en 2014	née en 2015	née en 2016 et plus
Benjamine 2	Benjamine 1	Poussins Benjamine 2)
Moins de 11 ans	Moins de 10 ans	Moins de 9 ans

Garçons			
née en 2015	née en 2016	née en 2017 et plus	
Benjamin 2	Benjamin 1	Poussins Benjamine 2)	
Moins de 11 ans	Moins de 10 ans	Moins de 9 ans	

ARTICLE 4 – Qualification

Le nombre de qualifiés départementaux au « Top de détection régional » est (sauf changement) :

Dans la catégorie Fille :

- 1 joueuse née en 2014
- 1 joueuse née en 2015
- 1 joueuse née en 2015 et après

Dans la catégorie Garçon :

- 1 joueuse née en 2015
- 1 joueuse née en 2016
- 1 joueuse née en 2017 et après

ARTICLE 5 - Organisation départementale :

L'organisation choisie par le comité des Deux-Sèvres est le Top Détection Départemental

ARTICLE 6 - Licences:

Tous les joueurs ou joueuses ayant une licence loisir ou compétition peuvent participer.

Comité des Deux-Sèvres Edition 2024 Saison 2024-2025 Page 1 sur 2

ARTICLE 7 - Mixité:

Les filles et les garçons peuvent être amenés à jouer ensemble, selon le nombre d'inscrits.

Les différentes catégories d'âges peuvent être amenées à jouer ensemble, selon le nombre d'inscrits.

Le nombre de qualifications pour l'échelon régional reste inchangé en cas de mixité.

Le 1er de chaque catégorie sera qualifiés

ARTICLE 8 – Tenue sportive :

Le short (ou jupette) est obligatoire, ainsi qu'un maillot à manches courtes et des baskets avec chaussettes.

Le pantalon sportif (jogging) et maillot à manche longue sera toléré en cas de température basse dans la salle.

ARTICLE 9 – Déroulement de la compétition :

1/ Phase de poule de 3 ou 4 en fonction du nombre de participants

2/ Tableau à classement intégrale (dans la mesure du possible pour respecter l'heure de fin)

ARTICLE 10 – Coaching:

Le coaching est autorisé.

Article 11 - Horaires:

Début du pointage : 13h00 Fin du pointage : 13h45

Début de la compétition : 14h00 Fin de la compétition : 18h00 Podium : 18h00 / 18h30

ARTICLE 12 - Récompenses :

Les quatre premiers de chaque catégorie d'âge et de sexe sont récompensés par une médaille et l'ensemble des participants reçoit une récompense de participation.

ARTICLE 13 - Tenue sportive :

L'inscription est gratuite et obligatoire, avant le Février 2025

Comité des Deux-Sèvres Edition 2024 Saison 2024-2025 Page 2 sur 2